



AVIS DE COURSE
Championnat de ligue dériveurs et Catamaran
Étape n° 1
Dimanche 27 SEPTEMBRE 2015
A MARSEILLAN
Cercle de Voile Marseillan



1 REGLES

1.1 La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- Le règlement du championnat de ligue « voile légère » 2013-2016

2 PUBLICITE

Le règlement de publicité de la Fédération Française de Voile s'applique

Adresse du document sur le site internet de la FFVoile :

http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond_doc/CCA/reglement_publicite_ffv.pdf

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de type dériveur, aux Tyka, KL15.5, SL16, HC16, INC qui figurent sur la table de temps compensé voile légère éditée par la FFVoile.

3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription les licences FFVoile valides portant le cachet médical (à défaut, une attestation médicale certifiant l'aptitude à la pratique du sport de la voile datant de moins d'un an) et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs

Pièces à fournir sur place :

- La licence FFVoile avec cachet médical, timbre de classe et autorisation parentale pour les mineurs,
- l'autorisation de port de publicité.

3.3 Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

5 INSCRIPTIONS - DROITS A PAYER

Chaque équipage devra se pré inscrire avant le 21 Septembre 2015 : 8,00 € pour les solitaires
 13,00 € pour les doubles.

Fiche de préinscription ci-jointe ou téléchargeable sur <http://www.cvmarseillan.fr>

Passée cette date, les montants d'inscriptions seront de : 10,00 € pour les solitaires
 15,00 € pour les doubles

Le Cercle de Voile MARSEILLAN se réserve le droit de refuser l'inscription des concurrents qui ne sont pas en règle.

7 PROGRAMME

7.1 Jour de course :

Dimanche 27 Septembre 2015 08h30-10h Accueil et confirmation des inscriptions
 11 h Mise à disposition du Comité de Course
 ~ 17 h Proclamation des résultats et Remise des prix

7.2.1 Heure limite pour le début pour la dernière procédure : 16h.

9 INSTRUCTIONS DE COURSE

Elles seront affichées et les annexes seront disponibles au bureau des inscriptions après confirmation de la pré-inscription

- 10 LIEU**
L'annexe indique l'emplacement du port de la régata
- 11 PARCOURS**
Les parcours sont de type : parcours construits.
- 12 SYSTEME DE PENALITE**
Les IC préciseront le système de pénalité.
L'annexe P s'appliquera
- 13 CLASSEMENT**
13.1 Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.
4 courses au maximum seront courues et le classement sera établi en retirant la plus mauvaise course si 3 courses sont courues.
13.2 Une seule course est nécessaire pour valider l'épreuve.
- 20 DECHARGE DE RESPONSABILITE**
Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir).
L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.
Les véhicules, remorques et bateaux stationnés sur le parking non gardé mis à leur disposition, le seront sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.
- 22 INFORMATION COMPLEMENTAIRES**
Pour toutes informations complémentaires veuillez nous contacter :

CV Marseillan

Tel 04.67.77.65.22

Email : cvmarseillan@free.fr

Office de tourisme de Marseillan

Tel : 04 67 21 82 43 www.marseillan.com